N°D2024_10_79

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 3 OCTOBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17.07.2020, donnant délégation de pouvoir à Mr le Président,
- Vu les articles L2122-1, R2122-3 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique.
- Considérant que le surpresseur de la station d'épuration de Gap est hors service (arbre commandeur usé et alésage sur pignons hors tolérances),
- Compte tenu de l'évolution des exigences réglementaires en matière de traitement du phosphore pour la station d'épuration de Gap, il est important de réaliser cette réparation dans les meilleurs délais.
- Considérant que pour des raisons techniques de compatibilité avec le matériel existant, cette réparation ne peut être confié qu'à un fournisseur déterminé ;
- Considérant que la réparation de cette pièce auprès du fournisseur initial du matériel, la société HIBON, 59447 WASQUEHAL, permet le maintien de la garantie.

DÉCISION

Article 1 :
Il est conclu un marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la remise en état du surpresseur de la station d'épuration de Gap avec la société HIBON, 59447 WASQUEHAL.

Article 2 :
Le présent marché est conclu pour un prix de 9548 € HT / 11457.60 € TTC. Le délai de réparation de la pièce est de 6 à 7 semaines à réception de la commande.
La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'Assainissement 2024.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 3 octobre 2024

Le Président

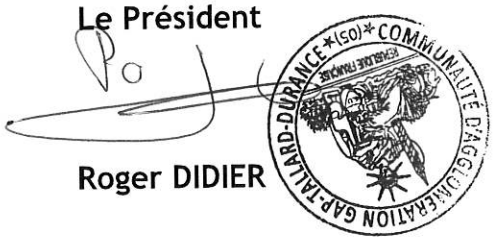

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28 OCT 2024
Publié ou notifié le : 28 OCT 2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_10_79**
Objet :	**Marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la remise en état du surpresseur de la station d?épuration de Gap avec la société HIBON, 59447 WASQUEHAL.**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-28 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-200067825-20241028-D2024_10_79-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.1 Ko
Nom métier : 005-200067825-20241028-D2024_10_79-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	55.6 Ko
Nom original : D_3766.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-200067825-20241028-D2024_10_79-AI-1-1_1.pdf		
Annexe (Accusé de réception)	application/pdf	297.8 Ko
Nom original : devis HIBON.pdf		
Nom métier : 22_AR-005-200067825-20241028-D2024_10_79-AI-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 octobre 2024 à 10h49min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 octobre 2024 à 10h49min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 octobre 2024 à 10h49min15s	Transmis au MI